



Contrat de Saillie • Saison de Monte 2025

Réservé administration

J'HERALDIK D'AURY

Insémination Artificielle Congelée

VENDEUR

CCE Stallions

Le Graffard • 72800 Savigné Sous le Lude

+33 9 52 60 59 64

cce.stallions@gmail.com • www.thomas-carlile.com

ACHETEUR

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

JUMENT

Nom

N° SIRE

Née le

Race

Robe

Père

Mère

CENTRE IA

Haras

Date souhaitée de livraison des doses

___/___/2025

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

Offre hivernale : - 100€ HT sur le Solde Poulain Vivant pour tout contrat retourné complet jusqu'au 28/02/2025

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réservé administration

Envoi semence	135€ TTC	
Réservation	264€ TTC	
Solde au PV	475€ TTC	370€ TTC

Les règlements peuvent s'effectuer par :

- Chèques à l'ordre de « CCE Stallions »
- Virement bancaire : CCE Stallions **IBAN** FR76 1790 6001 1296 4005 6895 010 **BIC** AGRIFRPP879

CONDITIONS DE VENTE

Le prix de saillie comprend le prix de 12 paillettes de semence congelée dans la limite des stocks disponibles. Toute dose supplémentaire sera facturée au tarif de 160€ TTC la dose de 6 paillettes ainsi que son acheminement.

L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles.

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAC et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Ce dernier passera avec le centre d'insémination une convention d'hébergement distincte.

La semence congelée ne sera envoyée qu'après réception du présent contrat, du règlement de l'expédition, de la réservation de saillie soit 399€ TTC ainsi que du chèque de caution correspondant au solde Poulain Vivant. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Les paillettes non utilisées en fin de saison devront être retournées à Eurogen (ZA de Blactot – 50500 Carentan).

Une carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet de l'envoi des paillettes et de la réservation de saillie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'Acheteur après réception et encaissement du solde de saillie lorsque la condition ci-dessus aura été réalisée.

Le présent contrat est valable pour **un seul et unique poulain**. En cas de transfert d'embryons, l'Acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'Acheteur **devra régler un solde de saillie** (soit 475€ TTC) **par poulain né. Contrat de saillie non valable pour l'ICSI ni pour une saillie à l'étranger.**

Fait en **deux** exemplaires à _____, le ___/___/_____

Le Vendeur,

L'Acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)